



<http://www.labatut09.fr/>

**MAIRIE DE LABATUT**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERIS - CANTON des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :  
**18/09/2023**

**OBJET**

Approbation du  
Rapport RPQS  
2022  
du  
SPEHA

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
**29 septembre 2023**  
et publication du  
**29 septembre 2023**

*Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.*

**Le secrétaire de séance**

Mme PERIDON-  
GONZALEZ Janine,

Le Maire,

Jean CRESPIY

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPIY, Le Maire.

**Étaient présents :** M CRESPIY Jean, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, M BELBEZE Jean-Jacques, Mme CANCEL Émilie, Mme CARTAILLAC Aude, Mme PECCATTE Bernadette, Mme CARTAILLAC Aude, M DENOS Bernard, M LEMOINE Denis, M PEDOUSSAUD Jean, M PERROT Alain,

**Étaient absents excusés :** M VIDOTTO Matthieu.

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.**

M le Maire informe les membres du conseil que le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2022 tel que demandé par l'article L 2224-5 du CGCT.

M le Maire indique que ce rapport doit être communiqué aux conseils municipaux et donne lecture des principaux points. M le Maire indique également que ce rapport sera mis à disposition des usagers du service

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le rapport RPQS 2022 du SPEHA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU  
LE - 2 OCT. 2023

SOUS-PREFECTURE DE PAMIERIS

**Pour extrait conforme**